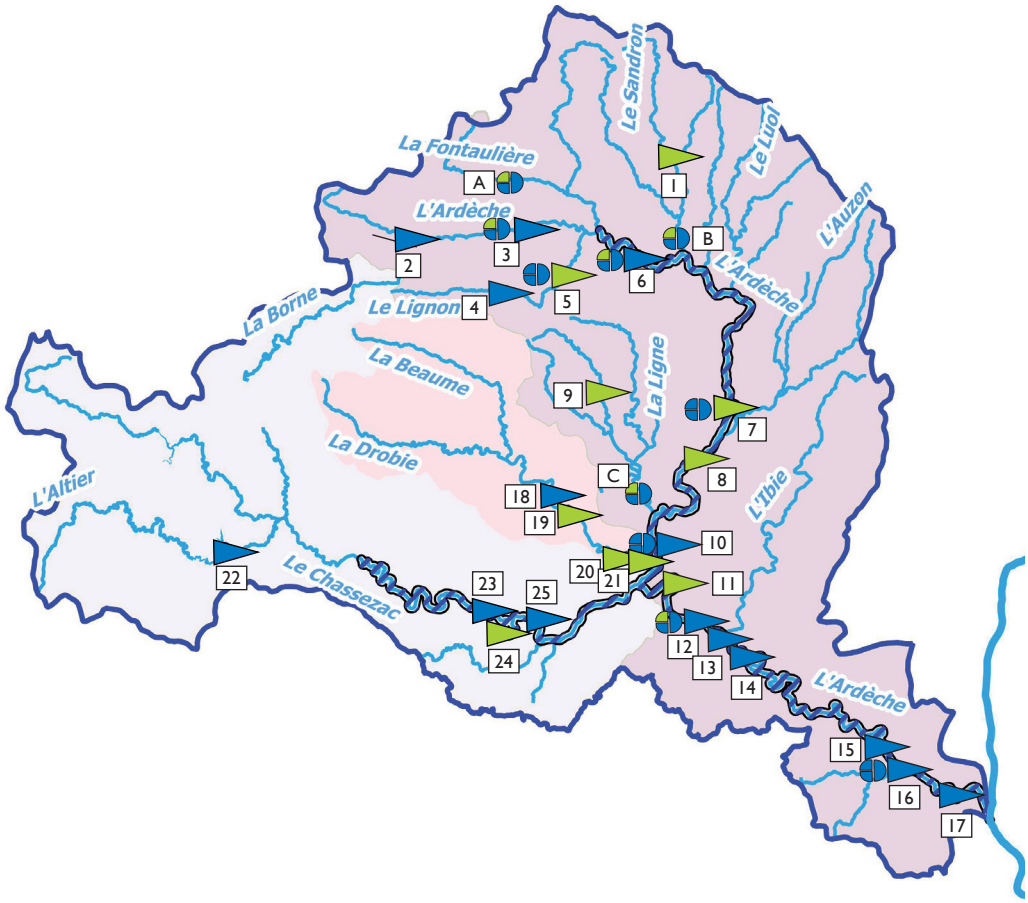
Etablissement Public Territorial de Bassin Ardèche Claire

Bulletin inf'eau - Spécial été

numéro du 6 août 2014

Qualité de l'eau des rivières Ardèche, Beaume et Chassezac



Qualité des eaux de baignade :

Analyses réalisées par les ARS (Agences Régionales de la Santé) sur les sites de baignade publique déclarés :

résultats des prélèvements des 24, 28 et 29 juillet

- bonne qualité
- qualité moyenne
- mauvaise qualité
- pas d'analyse sur cette campagne

(classements d'après la Directive européenne n°2006/7/CE du 15/02/2006 concernant la gestion de la qualité des eaux de baignade - mesure du niveau de contamination des eaux par les bactéries fécales entérocoque et e-coli).

Qualité physico chimique de la rivière :

Analyses réalisées par l'EPTB Ardèche Claire.

résultats des prélèvements des 31 juillet et 01 août 2014

- très bon
- bon
- moyen
- médiocre
- mauvais
- pas d'analyse sur cette campagne

Phosphate (PO_4)
Oxygène dissous
Azote (NH_4, NO_3, NO_2 affichage du plus déclassant)

(D'après la circulaire DCE 2005/12 relative à la définition du « bon état » et à la constitution des référentiels pour les eaux douces de surface (cours d'eau, plans d'eau), en application de la directive européenne 2000/60/DCE du 23 octobre 2000).

Sous-bassin de l'Ardèche :

1 - Plage du Pal - Ru du Mas - Antraïgues
2 - Le Rancel - Ardèche - Mayres
3 - Pont du Diable - Ardèche - Thueyts
4 - Plage communale - Lignon - La Souche
5 - La Turbine - Lignon - Jaujac
6 - Plage de Lalevade (le Goulet) - Ardèche - Lalevade
7 - Plage du vieux pont - Ardèche - Vogüé
8 - Plage du pont (la Reine) - Ardèche - Balazuc
9 - Les Ranchisses - Ligne - Chassiers
10 - Plage allée du stade - Ardèche - Ruoms
11 - Plage site 1 - Ardèche - Sampzon
12 - Plage aval du pont - Ardèche - Salavas
13 - Les tunnels - Ardèche - Vallon Pont d'Arc
14 - Plage aval du Pont d'Arc - Ardèche - Vallon Pont d'Arc
15 - Plage de Sauze - Ardèche - St Martin d'Ardèche
16 - Plage du Grain de Sel - Ardèche - St Martin d'Ardèche
17 - Plage du Pont cassé - Ardèche - St Just d'Ardèche

A - Le pont - Fontaulière - Montpezat
B - Amont confluence avec l'Ardèche - Volane - Vals les bains
C - Charillac - Ligne - Chauzon

Sous-bassin de la Beaume :

18 - Plage du Petit Rocher - Beaume - Joyeuse
19 - La Tourasse - Beaume - Rosière
20 - Plage du village - Beaume - Labeaume
21 - Plage de Peyroche - Beaume - Labeaume

Sous-bassin du Chassezac :

22 - Plan d'eau de Villefort - Altier - Villefort
23 - Plage de Malpas Cornillon - Chassezac - Les Vans
24 - Plage de Mazet - Chassezac - Berrias et Casteljau
25 - Plage de Chaulet - Chassezac - Berrias et Casteljau

principaux cours d'eau
portions de cours d'eau bénéficiant du soutien d'étiage

<u>En été, les rivières du bassin versant de l'Ardèche sont suivies de près :</u>

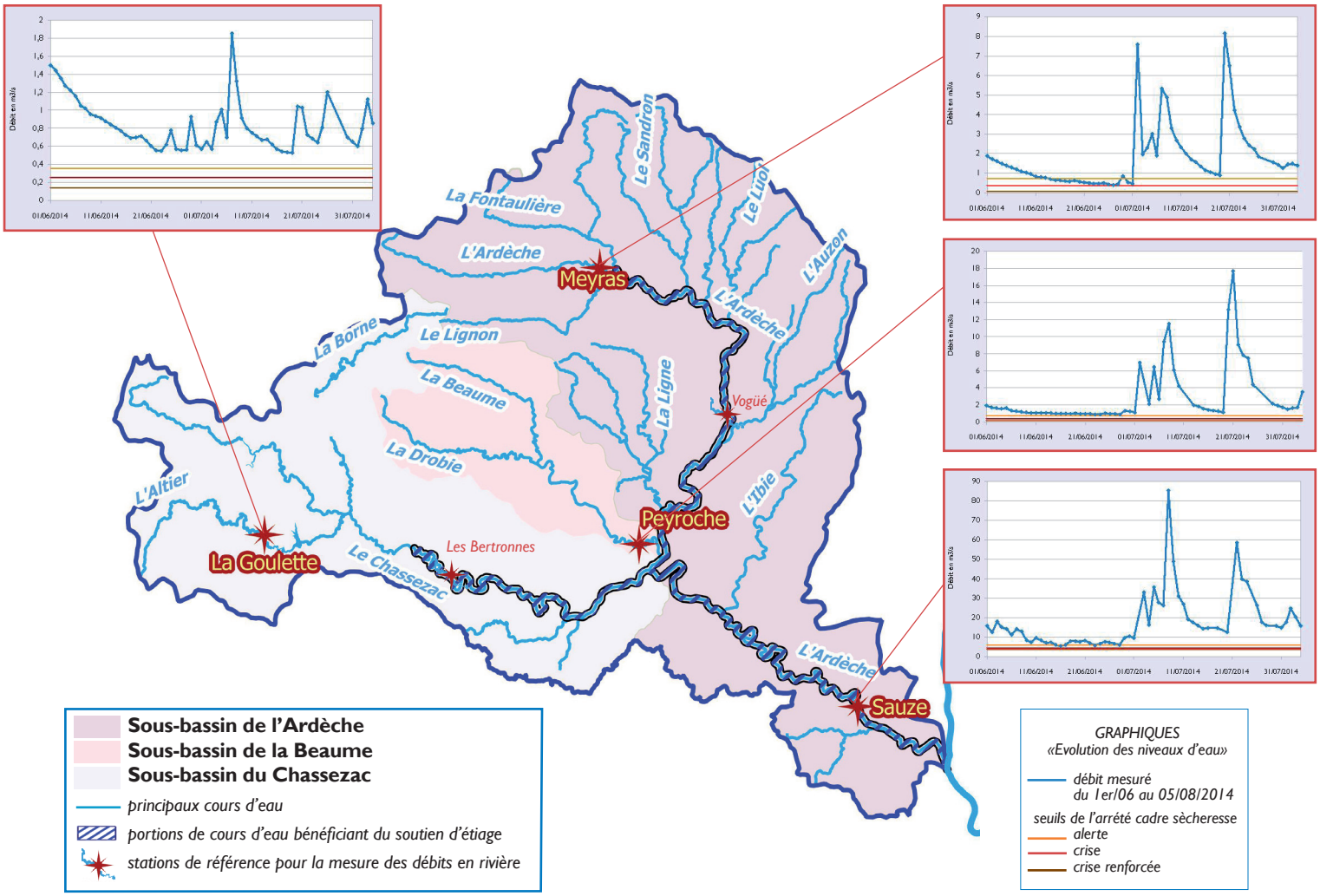
Chaque semaine, en alternance entre les Agences Régionales de la Santé et les Syndicats de rivière (par convention pour le compte des communes), des analyses sont réalisées pour vérifier la qualité des eaux pour l'usage baignade.

<u>Vigilance pendant et après les orages :</u>

Les pluies lessivent parfois les polluants et altèrent ainsi très temporairement la qualité de l'eau. Cela n'a pas d'effet durable sur la qualité de la rivière.
Pour votre sécurité : en cas de forte pluie, ne vous approchez pas de la rivière et évitez de vous baigner immédiatement après les orages.



Quantité d'eau sur l'Ardèche, la Beaume et le Chassezac



Les pluies régulières de ces dernières semaines conjuguées à des températures en dessous des normales saisonnières permettent de maintenir les débits des cours d'eau très nettement au dessus des niveaux d'étiage habituels.

Réserves en eau et soutien d'étiage : pour les cours d'eau soutenus, les programmes de soutien d'étiage se poursuivent normalement.
Les fortes précipitations ayant rempli les barrages, des éclusées turbinées pour la production d'électricité peuvent avoir lieu ponctuellement et occasionner des augmentations brutales des débits en aval des ouvrages hydroélectriques : soyez prudents.

Arrêtés «sécheresse» : le 28 juillet 2014, un nouvel arrêté préfectoral a levé toutes les mesures de limitation des usages de l'eau sur l'ensemble des cours d'eau du département de l'Ardèche. Le bassin versant reste toutefois en situation de vigilance «sécheresse».
Sur le secteur de la Lozère, la situation de vigilance «sécheresse» est également maintenue.

Bulletin inf'eau de l'été 2014 : édité tous les 15 jours par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Ardèche Claire.
Déjà parus : n° du 2 juillet // n° du 22 juillet // n° du 6 août - prochain n° : 3ième sem. août

Syndicat Mixte Ardèche Claire
Etablissement Public Territorial de Bassin
Allée du Chateau - 07200 VOGÜE
Tél. 04 75 37 82 20 - Fax 04 75 37 82 22
site : www.ardeche-eau.fr